

DEC181039DR19

Décision portant cessation de fonctions de M. Didier DIVOUX, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité mixte 6301 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) [ou le(la) délégué(e)]

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132244DR19 du 13/11/2013 portant nomination de M. Didier DIVOUX aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Didier DIVOUX, dans l'unité mixte 6301 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT) à compter du 31 mars 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 31 mars 2018

La directrice de l'unité
Myriam BERNAUDIN

Visa du délégué régional du CNRS
M. Vincent GOUJON

Le Président de l'Université de Caen
M. Pierre DENISE